



Licence Administration publique

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une licence. Licence Administration publique. 2010, Université Jean Monnet Saint-Étienne - UJM. hceres-02035749

HAL Id: hceres-02035749

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02035749>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Evaluation des diplômes

Licences– Vague A

ACADÉMIE : LYON

Établissement : Université de Saint-Etienne - Jean Monnet

Demande n° S3110053921

Domaine : Droit, économie, gestion

Mention : Administration publique

Présentation de la mention

La licence Administration publique de l'Université Jean Monnet de Saint-Etienne a pour objet de permettre à ses titulaires de s'orienter vers les carrières de la fonction publique, par la présentation des concours administratifs de catégorie A et, dans les faits, également des concours de catégorie B. La licence s'organise autour de cours magistraux portant sur les matières des concours (droit public...), mais aussi de travaux dirigés en petit groupe destinés à entraîner les étudiants aux différents types d'épreuves prévues par les concours.

Créée en 1995, la licence Administration publique repose sur un parcours entièrement commun avec les deux premières années de Droit et se singularise à partir de la troisième année : les semestres 5 et 6 offrent des enseignements de culture générale, d'économie et de droit public. Cette structure est classique pour une licence Administration publique. En raison de l'élévation du niveau des concours auxquels cette licence prépare, certains étudiants de la licence poursuivent leurs études au sein d'un master en Droit.

La licence constitue également une passerelle utilisée par les étudiants titulaires d'un L2 mention Droit, Economie-Gestion, mais aussi en Lettres et Sciences humaines ou en Sciences et technologies.

Avis condensé

- Avis global :

La mention Administration publique examinée en vue de son renouvellement accueille un faible nombre d'étudiants (10 à 16 en L3), d'origines par ailleurs très diverses.

Cet effectif très réduit pose bien sûr la question de son articulation avec les autres mentions, et notamment avec la licence en Droit ; en particulier, la possibilité de la création d'un troisième parcours au sein de la licence en Droit, en complément des deux parcours actuellement proposés (Formation initiale et formation continue) en lieu et place de la mention pourrait être envisagée.

Le faible nombre d'étudiants permet dans le même temps un suivi personnalisé et attentif des étudiants qui ont pour projet principal de préparer de façon intensive les concours administratifs. Cette exigence est d'autant mieux satisfaite que la licence est adossée à un centre de préparation aux concours administratifs (CPCA) créé en 2004. En outre, le développement régional de Rhône-Alpes et le renforcement des postes offerts dans les collectivités territoriales à proximité de l'Université offrent des perspectives d'emploi aux titulaires de la licence. Enfin, la mention offre aux étudiants des outils pédagogiques et disciplinaires relativement adaptés à leurs besoins.



- Points forts :
 - Une préparation personnalisée et adaptée aux besoins des candidats aux concours administratifs.
 - Un effort de préparation méthodologique à l'écrit et à l'oral.

- Points faibles :
 - Des effectifs étudiants très faibles et en baisse.
 - Un examen insuffisant de l'évaluation sur le pilotage.
 - Un taux d'échec important souligné par les porteurs du projet.

- NOTATION GLOBALE (A+, A, B ou C) : B

- Recommandations pour l'établissement :

En raison de la faiblesse des effectifs en cause, une réflexion pourrait être menée sur l'opportunité de transformer la mention Administration publique en un parcours au sein de la licence en Droit.

Un effort pourrait être mené dans le sens d'une meilleure information apportée aux étudiants sur la spécificité de la licence Administration publique. Parallèlement, la présentation aux étudiants des débouchés professionnels qu'offre cette mention pourrait être systématisée.

Avis détaillé

- 1 ● Pilotage de la licence :

L'équipe pédagogique, bien organisée et adossée au centre de préparation des concours administratifs, associe des universitaires et des professionnels issus des administrations ou membres des jurys de concours.

Toutefois, le pilotage paraît, à certains égards, approximatif. En particulier, l'impact des évaluations sur le pilotage est insuffisant.

- 2 ● Projet pédagogique :

En raison de son évidence, le projet pédagogique - préparation aux concours - est insuffisamment renseigné dans le dossier.

Récemment, prenant en considération les difficultés rencontrées par les étudiants à l'oral et l'importance de cette dimension dans les concours administratifs, l'entraînement oral, au moyen notamment de la vidéo, a été renforcé dans le cadre de la mention.

- 3 ● Dispositifs d'aide à la réussite :

La nature même de la préparation aux concours commande un suivi particulier. Celui-ci est assuré par une équipe pédagogique structurée et un effectif étudiant peu nombreux. Il permet d'orienter les étudiants vers les concours qui correspondent le mieux à leurs profils et d'identifier les difficultés méthodologiques qu'ils peuvent rencontrer.

- 4 ● Insertion professionnelle et poursuite d'études choisies :

La situation des diplômés est assez bien renseignée, mais les chiffres doivent être interprétés avec prudence s'agissant d'effectifs très faibles et en baisse préoccupante.